

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE ORDINAIRE

LUNDI 12 DECEMBRE 2011, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Elisabeth Deluz

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011
3. Examen du budget 2012
Rapport de la Commission des finances
4. Nomination d'un(e) Conseiller(ère) communal(e)
5. Nomination d'un membre du Conseil général au syndicat intercommunal de l'EORÉN
6. Arrêté concernant la modification du Règlement général du syndicat du Cercle scolaire du Val-de-Ruz
7. Informations du Conseil communal
8. Interpellation
9. Divers
10. Réception des nouveaux citoyens
11. Verrée de fin d'année

Mme Deluz ouvre la séance à 20h00 et demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à apporter à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, celui-ci peut être suivi tel quel. Elle donne lecture de deux courriers. Le premier émanant de Mme Lise Widmer annonçant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat au 6 octobre 2011 et l'autre de Mme M.-P. Oppliger et signée par plusieurs habitants concernant les alentours de la Collégiale transformés en parking. Ce sujet sera débattu au point 7 « informations du Conseil communal ».

1. Appel

- 13 personnes présentes
- 1 personne excusée : M. Y. Morand
- 1 personne absente : Mme Christine Soguel

2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2011

M. Charrière, concernant le point 4 « Demande de crédit pour étude amélioration eau potable puits de Sorgereux ». Il a souhaité être contacté car il a un dossier sur le sujet et il aimerait en discuter avec l'adjudicataire. Il aimerait que cela soit mentionné dans le présent PV et qu'une note soit faite à M. Matthey en ce sens.
M. La Grutta répond que cela sera fait sans faute.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2012

Le budget 2012 présente un excédent de revenus de CHF 5'427,- pour les comptes de fonctionnement : Charges CHF 1'627'460,- / Revenus CHF 1'632'887,-, et une augmentation des investissements nets de CHF 460'850,-.

Remarques :

Compte 113 318 03 « Police cantonale - mandat de prestation ». Pourquoi CHF 23'000,- alors qu'en 2011 il y avait CHF 27'000.-.

M. Wälti explique qu'en 2011 il était prévu dans le budget, un contrat de prestations supplémentaires (contrôle parcage, etc). Mais au vu du prix, le Conseil communal a renoncé et n'a pas reporté ce projet sur 2012.

Compte 160 312 00 « Chauffage et éclairage abri PC ». CHF 4'000,- au lieu de CHF 8'000,-. M. Vieira explique qu'un essai a été fait cette année : le chauffage a été arrêté et des déshumidificateurs ont été installés depuis 5 mois, en maintenant un taux d'humidité correct. Il n'y a que des frais d'électricité. Le point sera fait après une année d'essai. En hiver, le chauffage devra fonctionner, bien entendu.

Comptes 200 et 210 et ss

M. Balmer demande des explications sur le prix de l'élève qui a fortement augmenté. Mme Charrière explique que c'est dû au fait qu'il y aura moins d'élèves pour l'année scolaire 2012-13, mais que les charges ne changeront pas, donc le prix de l'élève augmente.

Compte 581 361 00 « part communale à l'aide sociale ». Mme de Angelis Margueron demande s'il ne serait pas possible d'augmenter cette somme ? Non, c'est une somme imposée par l'Etat.

Compte 710 318 03 « participation à STEP Neuchâtel ». M. Charrière demande si le débitmètre est opérationnel. M. La Grutta répond que les calculs ont été faits par soustraction dans un premier temps, mais Valangin apparaissait en négatif, donc ce n'était pas possible.

Une facture de CHF 18'000,- env. pour 2010 et CHF 35'000,- env. pour 2011. Les calculs ont été fait au prorata.

A l'avenir, il faut proposer de payer au m3 d'eau vendu et donner les quantités d'eau que l'on vend.

Compte 791.362.00 « Cotisation à Assoc. Région Val-de-Ruz ». M. Charrière demande pourquoi on reste membre ? Mme Charrière répond qu'il y aura discussion pour la dissolution.

Compte 900 400 10 « impôt à la source ». On passe de CHF 55'000,- en 2011 et CHF 5'000,- en 2012, pourquoi ? M. Wälti répond que le service des contributions n'a pas encore éclairci à satisfaction ce problème, mais dans un premier temps on peut répondre qu'un habitant taxé à la source a passé à la taxation ordinaire.

Comptes des investissements

M. Robert aimerait qu'à l'avenir il soit mentionné la situation des projets d'investissement car le tableau n'est pas très clair à ce niveau-là.

Mme de Pourtalès-Thurnherr donne lecture du rapport de la commission financière qui demande l'approbation du budget 2012.

Au vote :

Article 1 : 12 oui

Article 2 : 12 oui

L'arrêté dans son ensemble : 12 oui, à l'unanimité.

4. Nomination d'un(e) conseiller(ère) communal(e)

L'entente valanginoise n'a personne à proposer.

Si personne ne se décide, le Conseil communal continuera de fonctionner à 4, ce qui est déjà le cas depuis le départ de Mme Widmer en octobre.

M. Wälti a repris le dicastère des finances et M. Vieira le dicastère Culture, Loisirs et sports.

Pour quelques mois, cela peut aller. Mais il faut penser aux prochaines élections.

5. Nomination d'un membre du Conseil général au syndicat intercommunal de l'EORÉN

Mme Charrière explique que ce syndicat sera effectif en août 2012, mais il faut se mettre au travail dès janvier 2012.

L'ESRN continue jusqu'en août et ensuite ce sera l'EORÉN.

Mme de Pourtalès Thurnherr, qui était la représentante du CG à l'ESRN, est d'accord de faire partie du syndicat de l'EORÉN.

M. Wälti souligne que la personne qui s'engage maintenant, ne doit pas le faire que pour 4 mois mais pour la suite aussi, ce qui implique que cette personne devra se présenter aux prochaines élections communales. C'est noté pour Mme de Pourtalès Thurnherr.

La nomination de Mme de Pourtalès Thurnherr est accepté à l'unanimité (11 voix).

6. Arrêté concernant la modification du Règlement général du syndicat du Cercle scolaire du Val-de-Ruz

Le Conseil général donne son accord, car il n'a pas vraiment le choix, c'est une obligation.

Au vote :

Art. 1 : 12 oui

Art. 2 : 12 oui

Art. 3 : 12 oui

L'arrêté dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

7. Informations du Conseil communal

Mme Charrière informe qu'au vu des effectifs, la classe de 1H-2H (ex-école enfantine) sera déplacée à Boudevilliers et la classe 3H-4H viendra à Valangin.

Avec la mise en place des cercles scolaires, dès la rentrée 2012, les enseignantes ne dépendront plus des villages mais du cercle scolaire choisi par les communes.

M. Wälti informe que les travaux pour la mise en séparatif sont maintenant terminés. Il explique les petits ennuis du chantier vers la halle de gymnastique. La conduite était poreuse et il a fallu faire un peu plus long que prévu. Comme il y a eu une grosse fuite, c'était une bonne idée de le faire.

Mauvaise surprise au niveau du revêtement, il n'y avait pas de caisson et on a dû faire face à des travaux supplémentaires, d'où certainement un dépassement des coûts.

Ensuite il faudra encore assainir au niveau de l'eau potable dans le Bourg car c'est en piteux état. Après cela, la mise en séparatif de tout le village sera terminée.

M. Vieira revient sur le sujet du parcage sauvage autour de la Collégiale et Le Bourg. Il informe que le Conseil communal a demandé à M. Fontana de faire de la répression, mais on peut voir que cela ne change pas grand chose.

Il est demandé de mettre des chicanes, mais cela pose problème pour les camions et le bibliobus.

Il faut bien faire l'information que les gens peuvent se parquer sur le parc du Château avec une vignette gratuite.

La réponse à la lettre de Mme Oppliger est du ressort du Conseil général.

Il est demandé pourquoi ce n'est tout simplement pas interdit de stationner ? M. Wälti répond que c'est du domaine privé pour certaines places, donc ce n'est pas possible.

Il faut envisager que M. Fontana fasse des tournées encore plus régulières que maintenant.

Proposition : la commission Trafic va s'occuper du problème et M. Fontana sera convié aux séances car il connaît très bien le sujet.

8. Interpellations

M. Robert demande d'étudier la possibilité de poser des abri-bus. Il parle de subventions de la part des TRN.

Mme Charrière dit que cela peut être étudié par la commission Trafic.

M. Allemann dit qu'à l'époque, les TRN trouvait que c'était trop onéreux et inesthétique par rapport au Château.

M. Robert dit qu'il faut maintenant assumer le choix politique de la commune de Valangin de ne pas fusionner. Il faut que les membres du Conseil général (et communal) s'engagent pour la prochaine législature.

Il faut que Valangin soit crédible pour la suite, en ayant des autorités en nombre.

9. Divers

Mme Charrière remercie tous les conseillers(ères) généraux(ales) qui ont participé assidûment tout au long de cette législature.

Elle remercie également M. Fontana et Mme Gaillet pour le travail effectué.

M. Charrière remercie l'administratrice communale pour le travail effectué.

Mme Deluz souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous et à toutes.

10. Réception des nouveaux citoyens

Quatre jeunes gens ont eu leur majorité dans le courant de l'année. Seul M. Hochuli a répondu présent.

Il reçoit les félicitations du Conseil général et du Conseil communal, ainsi qu'un petit présent.

11. Verrée de fin d'année

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 21h25.

La présidente

L'administratrice